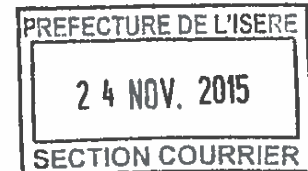




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 novembre 2015.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.



Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -  
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -  
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -  
M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK  
- M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -  
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -  
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -  
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -  
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-  
José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Matthieu CHAMUSSY -  
M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H13 à 00H13  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 19H50 à 20H22  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H13 à 00H13  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Jacques WIART de 19H50 à 20H02  
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H50 à 23H23  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 21H05 à 00H13  
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 18H13 à 00H13  
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 20H15 à 00H13  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 20H15 à 00H13  
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 19H50 à 20H15  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H13 à 19H50  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 19H50 à 19H56  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H13 à 00H13  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 00H13  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 19H00  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H18 à 00H13  
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H13 à 00H13  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 00H13  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 22H30 à 00H13.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUILLON.

**ENVIRONNEMENT : Rapport développement durable 2015.**

**Monsieur Vincent FRISTOT et Madame Mondane JACAT exposent,**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, le conseil municipal est saisi d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il en va ainsi dans toutes les villes de plus de 50 000 habitants depuis la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement.

Le code de l'environnement explicite la notion de « développement durable » à travers cinq finalités qui forment la trame de l'analyse à mener :

- 1° *La lutte contre le changement climatique ;*
- 2° *La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- 3° *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- 4° *L'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- 5° *La transition vers une économie circulaire.*

Au regard du périmètre d'action publique que couvre la notion de « développement durable », potentiellement la totalité de ce que réalise une commune, la ville de Grenoble a fait le choix pour la cinquième édition de ce rapport de cibler son analyse sur la lutte et l'adaptation au dérèglement climatique, les économies d'énergie et l'amélioration de la qualité de l'air.

L'actualité locale, nationale et internationale, ainsi que la prégnance de ces enjeux pour la population sous-tendent ce choix. Le 30 novembre 2015, s'ouvrira à Paris la vingt-et-unième conférence des parties de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la COP 21). Nous avons aujourd'hui même à nous prononcer sur le protocole d'accord partenarial sur la gestion des pics de pollution de l'air.

Climat – Énergie – Air, ces trois volets ne sont évidemment pas indépendants les uns des autres. Par exemple, économiser l'énergie contribue tout à la fois à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air ; une mauvaise combustion de l'énergie augmente la pollution de l'air, etc. Agir sur ces trois leviers, c'est directement contribuer à un développement durable, à savoir selon la formule convenue « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.* »

Avec trois ambitions : bâtir la ville de demain, sobre en énergies ; protéger la santé des habitants ; offrir une ville agréable à vivre, végétalisée et aux espaces publics adaptés à tous les usages.

Ce dossier a été examiné par la commission :

Ce dossier a été examiné par la commission :

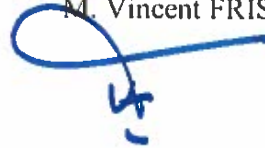
- Ville durable du 05 novembre 2015
- Ville solidaire et citoyenne du 03 novembre 2015

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Vincent FRISTOT



Affichée le : **27 NOV. 2015**